

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Vinezac

Mairie
1 place Denis Tendil
07110 Vinezac

N° arrêté : 2024/49

Dossier n° DP 007 343 24 D 0022

Dépôt : le 25/04/2024

Demandeur : SCI DE PADENELLE CHALENSAC

Pour : Modification de plateforme

Adresse du terrain : 100 Chemin de Padenelle 07110
VINEZAC

Affiché le : 12/06/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 12/06/2024

Notifié le : 12/06/2024

Affichage du dépôt le : 25/06/2024

**CERTIFICAT de DECISION TACITE
de non opposition à déclaration préalable
au nom de la commune**

Le Maire,

certifie que la Commune ne s'est pas opposée à la déclaration préalable de la SCI PADENELLE CHALENSAC, enregistrée sous le numéro DP 007 343 24 D 0022, pour un projet ci-dessus référencé, dossier déposé le 25/04/2024.

Cette déclaration préalable est donc TACITE depuis le 25/05/2024.

Ce certificat est délivré en application de l'article R424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Vinezac, le 12/06/2024

L'adjoint délégué à l'urbanisme,

M. Thierry DEBARD.



L'Adjoint délégué